

Observation n°179 du 13/04/2023

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Je suis opposé à ce projet de Doussay car ces éoliennes sont trop proches des habitations.

Une habitation, c'est là où vit une famille, un couple, des enfants, une personne âgée.

Les promoteurs l'oublient ! Pas vous. Pas nous !

La règle des 500m a été fixée il y a de nombreuses années alors que les éoliennes étaient de tailles plus mesurées (80m vs 230m désormais) et de puissance en MW beaucoup plus faibles (1mw contre 3-4MW maintenant et en n'allant que grandissant). Enfin, il n'y avait alors aucune remontée sur les impacts sanitaires sur la santé publique, sur celle des animaux particuliers et d'élevage. Il n'y avait pas non plus encore toutes les jurisprudences démontrant les conséquences néfastes sur les valeurs des habitations sises à proximité de ces centrales électromagnétiques, habitations appartenant le plus souvent à des personnes de conditions modestes pour lesquelles leur habitation reste leur seul bien, leur seul épargne pour financer leur retraite.

Nous sommes en 2023 : les éoliennes font désormais 130-200m de hauteur, ont vu leur puissance électrique multipliée par 3-4x. Ns avons désormais le recul nécessaire pour constater les impacts sur les prix de l'immobilier et également sur la santé humaine tels que acouphène, céphalées etc (cardiaques, les personnes dotées de pacemakers sont par ex. interdites de sites éoliens comme vs le savez peut être).

Persévérer à conserver la distance de 500m en 2023 revient à continuer à utiliser l'amiante comme isolant alors que ns avons ttes les données nécessaires.

Non à ce parc de Doussay.

Association Vent du Lençloîtrais - Savigny sous faye